



Communiqué de Presse de la réunion publique du Mercredi 12 Octobre 2022

Dirigée par Madame Le Maire en présence de l'adjudant DELARUE de la Brigade de gendarmerie de Bonnières-sur-Seine, Madame DUFOIX, Monsieur DUVAL, Monsieur LEMAIRE, Madame MARQUES, Madame TLEMSANI, Monsieur RALLET, et de Madame ROUSSEAU.

Les économies d'énergie sur votre territoire - l'éclairage public

1) La situation vue de Freneuse

Pour notre ville, la hausse annoncée pour 2023 atteindra au minimum 55%, ce qui représentera une augmentation de 76 500€ sur le budget électricité.

Les bâtiments communaux sont chauffés au gaz dont la facture subira une hausse de 280%, soit une augmentation de 295 000 €. Au final 371 500 € supplémentaires devront être consacrés à l'énergie.

Le budget de l'éclairage public s'élèvera à environ 143 000 €, en coupant l'éclairage public de 23h à 5h du matin nous pourrions atteindre 50% d'économie soit 70 000 €.

D'autres problèmes s'ajoutent à l'augmentation des tarifs : la réhabilitation et la remise aux normes de l'éclairage public sur l'ensemble de notre ville.

Cette action coûtera à la ville 3 millions d'euros. En effet, une grande partie de nos candélabres à manqué, pendant de très nombreuses années, d'entretien.

Ce programme s'étalera sur plusieurs années et nous prioriserons les chantiers par ordre d'urgence.

II) Présence de la gendarmerie

Au vu de cette situation, la gendarmerie de Bonnières-sur-Seine aura une participation active afin de pouvoir anticiper une éventuelle recrudescence d'incivilités ou d'actes de vandalisme.

Des rondes sont prévues et la brigade suivra avec attention une éventuelle progression des dégradations et tiendra au courant régulièrement Mme le Maire de tout changement. Il pourrait être envisager de revenir à un éclairage continu.

III) Objectifs à l'avenir

La municipalité travaille sur des solutions à long terme, notamment sur le remplacement de l'ensemble des lumières par des L.E.D. (Light Emitting Diode) ainsi que sur des technologies innovantes.

Il est également question d'équiper les passages piétons, d'une signalétique adaptée et surtout visible des conducteurs.

Des équipements solaires peuvent également être mis en place.

Il est toujours d'actualité de lancer l'installation de vidéo-protection. Les entrées de ville seront équipées de caméra avec lecture de plaque, tout ceci indépendamment de l'éclairage public.

Ce système nous aidera dans la chasse aux dépôts sauvages.

En conclusion, une délibération pour la coupure de l'éclairage public de 23h à 5h du matin va être présentée au prochain conseil municipal **le 20 octobre à 20h30 en salle du conseil municipal - en Mairie.**